

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 19 mars 2018 à 20h00 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions (portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour)
4. Adoption du règlement d'emprunt numéro 2018-251 décrétant des dépenses de 1 392 000\$ et un emprunt de 1 032 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (route 231)
5. Adoption du règlement d'emprunt numéro 2018-252 décrétant un emprunt de 36 100\$ aux fins de financement des travaux de nettoyage du cours d'eau de la Branche 32A du Ruisseau de la Branche du Rapide et de la conformité des ponceaux
6. Adjudication du contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux
7. PIIA – Demande de permis - 41, chemin de Marieville
8. PIIA – Demande de permis – Abbaye Cistercienne (1 714 875)
9. PIIA – Demande de permis – 1343, rang Double
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture de la séance

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h0.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
 Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent :

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié aux membres du conseil municipal le 16 mars 2018.

18-03-3420

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-03-3421

Adoption du règlement d'emprunt numéro 2018-251 décrétant des dépenses de 1 392 000\$ et un emprunt de 1 032 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (route 231)

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 février 2018 et que la secrétaire-trésorière a procédé à la présentation du règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le règlement 2018-251 une dépense de 1 392 000\$ et un emprunt de 1 032 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (route 231), tel que présenté. Le tout conditionnel à la signature d'une entente de partage des coûts entre la municipalité et le Ministère des Transports du Québec. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-03-3422

Adoption du règlement d'emprunt numéro 2018-252 décrétant un emprunt de 36 100\$ aux fins de financement des travaux de nettoyage du cours d'eau de la Branche 32A du Ruisseau de la Branche du Rapide et de la conformité des ponceaux

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et que la secrétaire-trésorière a procédé à la présentation du règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le règlement 2018-252 un emprunt de 36 100\$ aux fins de financement des travaux de nettoyage du cours d'eau de la Branche 32A du Ruisseau de la Branche du Rapide et de la conformité des ponceaux, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-03-3423

Adjudication du contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel de soumissions sur invitation pour le contrat annuel d'entretien ménager des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des quatre soumissionnaires invités, deux ont déposés une soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'octroyer le contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux au plus bas soumissionnaire, soit Nettoyage Commercial Y.C. inc. pour un montant de 29 456.60\$ incluant les taxes mais excluant les entretiens sur demande, ceux-ci seront facturés selon les coûts fournis par le soumissionnaire sur sa formule de soumission.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-03-3424

PIIA – Demande de permis - 41, chemin de Marieville

CONSIDÉRANT QUE la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par monsieur Yves Guillet, à l'égard d'un projet de construction résidentiel sur le lot 1 714 753;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'architectes faits par Martin Leblanc, technicien en architecture, datés du 30 janvier 2018 ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements extérieurs seront en clin d'acier brun foncé et en pierre brun, beige et gris;

CONSIDÉRANT QUE le terrain sera à un niveau se situant entre les terrains voisins;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuellement présent sur le terrain visé devra être démolé ou modifié afin de répondre à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE les équipements mécaniques, le cas échéant, seront non visibles de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction.
Vote pour : 6 Vote contre :

18-03-3425

PIIA – Demande de permis – Abbaye Cistercienne (1 714 875)

CONSIDÉRANT QUE la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par la firme Justin Viens architecture au nom de l'Abbaye Cistercienne Notre-Dame de Nazareth, à l'égard d'un projet de construction agricole sur le lot 1 714 875;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'architecture faits par Justin Viens, architecte, datés du 30 janvier 2018 ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements extérieurs seront en clin d'acier de la compagnie Tru Cedar et les couleurs seront brun (Cidar Mill M16), gris pâle (Wheathered wood #108) et gris foncé (Ironstone #414);

CONSIDÉRANT QUE les équipements mécaniques, le cas échéant, seront non visibles de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction.
Vote pour : 6 Vote contre :

18-03-3426

PIIA – Demande de permis – 1343, rang Double

CONSIDÉRANT QUE la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Madame Marie-Charlotte Aubé, à l'égard d'un projet de construction résidentiel sur le lot 5 989 411;

CONSIDÉRANT QUE les plans de construction faits par Marie-Ève Boutin, technicienne en architecture, datés d'octobre 2017 ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements extérieurs seront en vinyle gris foncé et en pierre gris et blanc;

CONSIDÉRANT QUE les équipements mécaniques, le cas échéant, seront non visibles de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction.

Vote pour : 6

Vote contre :

18-03-3427

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 20^{ième} jour de mars 2018

Kathia Joseph, OMA

Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire

PROJET